



Comblain-au-Pont, le 16/11/2018

**Version numérique  
publiée en ligne  
le 19/11/2018**

Aux entreprises locales  
de la Commune de Comblain-au-Pont



**Commune  
de  
Comblain-au-Pont**

Votre correspondant :  
François LOUON

adl@  
comblainaupont.be

Place Leblanc, 13  
4170  
Comblain-au-Pont  
☎ 04 369.99.92

**INTERNET**  
www.comblainaupont.be  
✉ info@Comblainaupont.be

IBAN : BE39-0910-0041-6119  
BIC : GKCCBEBB

**Objet** : Fermeture de la RN 633 entre Esneux et Poulseur avec déviation via Villers-au-Tours. Décision prise en absence de concertation avec la zone de police du Condroz et les Communes d'Anthisnes et de Comblain-au-Pont - **Enquête auprès des entreprises locales afin de mesurer l'impact sur l'économie locale**  
N/Réf. : ☎ 1.811.122.53/FRLOU/📄 167555 (à rappeler impérativement)

Madame, Monsieur,

Le 30 octobre dernier, une chute de rochers sur la RN633 à Esneux, en direction de Poulseur, a entraîné la fermeture totale de la voirie, dans les deux sens, et l'instauration d'une déviation par Villers-aux-Tours.

Comme nous, vous avez certainement pris connaissance de cet évènement et de cette décision par la presse ou les réseaux sociaux.

Le Collège communal déplore que cette décision a été prise par les autorités esneutoises sans aucune concertation préalable avec la zone de police du Condroz et les Communes d'Anthisnes et de Comblain-au-Pont pourtant directement impactées par cette fermeture et par les déviations mises en place.

Les conséquences sont multiples, que ce soit au niveau du charroi carrier, des accès aux entreprises locales, du trafic engendré par les déviations sur nos routes communales, des retards occasionnés pour le transport scolaire et les bus des TEC ; sans parler de l'impact quotidien pour tous les habitants de notre commune devant emprunter la vallée pour des raisons professionnelles et/ou familiales.

Le 08 novembre, le Collège communal décidait déjà « de faire savoir au Collège de la Commune d'Esneux et à la zone de police SECOVA qu'il est regrettable que cette décision ait été prise sans consultation ».

Il sollicitait également une réunion avec le Collège de la Commune d'Esneux, la zone de police SECOVA, les collèges d'Anthisnes, Sprimont, Comblain-au-Pont, la Zone de police du Condroz et les régies des routes de Sprimont et Ouffet, avec un double objectif :

- 1) échanger et prendre des décisions communes au sujet des déviations mises en place, ainsi qu'au sujet des corrections à apporter en fonction des problèmes constatés ;
- 2) obtenir des informations relatives aux problèmes d'éboulement entraînant la fermeture de la route régionale ainsi que des informations relatives au planning des travaux.

*Accès direct aux services (+04) :*

Population 369.99.84 – État civil 369.99.90 – Cadre de vie 369.99.50.95 – Personnel 369.99.83  
Informatique 369.99.82 - Comptabilité 369.99.96 – Recette 369.99.97 – Taxes 369.99.93 -  
Social 369.99.94 - Assurances 369.99.96 – Assistante de Direction 369.99.53 -Travaux 369.20.13 -  
Enseignement 369.99.88 - Comptabilité 369.99.51 - Police 228.85.90  
Courrier & Classement 369.99.91 - Agence de Développement Local 369.99.81.87  
Sur Internet : <http://www.comblainaupont.be/sites-phares/services-communaux>

---

Un courrier a été adressé en ce sens le 12 novembre 2018 aux communes de Comblain-au-Pont et Anthisnes, ainsi qu'aux Collèges communaux des communes de Sprimont et Esneux.

Considérant que cette décision unilatérale de fermeture de la voirie risque d'avoir un impact non négligeable pour l'économie locale, voire représenter une menace pour certaines activités (commerces, entreprises) qu'il y a lieu d'identifier et, si possible d'objectiver, le Collège communal vient également de décider de s'adresser à vous, qui gérez une entreprise locale ayant un siège social ou un siège d'exploitation à Poulseur, Sart et Fond du Sart, afin de vous inviter, si vous le souhaitez, à adresser à la commune un courrier ou un mail dans lequel vous êtes invités à évaluer et lister les éventuels impacts négatifs de cette fermeture de voirie, déjà constatés ou craints à court terme - a fortiori si cette fermeture est prolongée.

Toute autre entreprise de la Commune se sentant également impactée par cette fermeture de voirie est également conviée à se manifester.

Votre mail ou votre lettre peut être adressée à l'attention du Collège communal, Place Leblanc, 13 à 4170 Comblain-au-Pont ou par voie électronique à l'adresse [info@comblainaupont.be](mailto:info@comblainaupont.be), si possible pour le 26/11 a plus tard.

Les témoignages récoltés permettront – nous l'espérons – de mobiliser nos interlocuteurs, à la Commune d'Esneux et au SPW, afin qu'une solution le plus rapidement mise en place en vue d'une réouverture au moins partielle de la voirie et ce, dans les meilleurs délais.

Le Collège communal tâche de tout mettre en œuvre pour qu'une solution opérationnelle soit trouvée et mise en œuvre le plus rapidement possible, afin d'éviter l'enlisement et un impact prolongé sur votre activité et notre économie locale.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

PAR LE COLLEGE:

BASTIN Jean-Claude,

HENON Jean-Christophe,

Directeur Général

Bourgmestre

---

*Accès direct aux services (+04) :*

*Population 369.99.84 – État civil 369.99.90 – Cadre de vie 369.99.50.95 – Personnel 369.99.83  
Informatique 369.99.82 - Comptabilité 369.99.96 – Recette 369.99.97 – Taxes 369.99.93 -  
Social 369.99.94 - Assurances 369.99.96 – Assistante de Direction 369.99.53 -Travaux 369.20.13 -  
Enseignement 369.99.88 - Comptabilité 369.99.51 - Police 228.85.90  
Courrier & Classement 369.99.91 - Agence de Développement Local 369.99.81.87  
Sur Internet : <http://www.comblainaupont.be/sites-phares/services-communaux>*